

ton droit. 3° sur la cuisse gauche, le signe du St-Esprit, dessiné très visiblement par un réseau veineux. Naundorff portait ces trois signes. Et lorsqu'il s'en prévalut auprès de sa sœur, la duchesse d'Angoulême, celle-ci garda le silence, au lieu de lui écrire: "Vous mentez. Mon frère n'avait pas ce signe, et vous êtes un imposteur." Jeanroy (un des aides de Pelletan) avait constaté que l'enfant autopsié au Temple ne portait pas ce signe, et il savait que ce n'était pas le Dauphin. Mais ne sachant ce qu'était devenu Louis XVII, il se demanda, sans doute, si la Convention ne l'avait pas fait périr et en cas que l'enfant eut été sauvé, il garda un prudent silence.

4° Le Dauphin avait été vacciné (inoculé, selon l'expression du temps) au château de St-Cloud, à 2 ans et 4 mois, en présence de la Reine, par le docteur Jouberton, les docteurs Brunier et Loustonneau. On donna à l'inoculation la forme d'un triangle, la pointe en haut. Or, aucun des faux dauphins, tous issus d'assez bas étage, ne portait les stigmates de l'inoculation. La famille royale avait voulu donner l'exemple en soumettant les enfants de France à l'opération qui préservait des terribles effets de la petite vérole; l'inoculation était alors une méthode toute nouvelle. Naundorff portait ces mêmes signes en triangle, la pointe en haut, — ce qui le différencie du triangle maçonnique.

5° Le Dauphin portait une cicatrice à la lèvre supérieure, provenant de la morsure d'un lapin favori, perdu dans les jardins de Trianon, puis retrouvé et apporté à l'enfant qui dans sa joie le pressa fortement sur sa poitrine. Le lapin le mordit et le Dauphin le jeta par terre en disant: "Allez, Monsieur, vous êtes un aristocrate." Cette cicatrice existait à la lèvre supérieure de Naundorff. Or, deux personnes l'avaient signalée comme signe d'identité: 1° la femme Souillard qui en fut le témoin et 2° la femme Simon, qui l'avait constatée au Temple, et en déposa lors de son interrogatoire en 1817.

6° Le signalement de Naundorff était absolument identique à celui du Dauphin. Tête forte, front large, cheveux d'un blond cendré bouclant naturellement: il avait la même bouche que la Reine avec une petite fossette au menton.

7° Naundorff avait la double ressemblance des traits, du geste, de la démarche, de la voix, avec les deux maisons de Bourbon et d'Autriche-Lorraine.

8° Enfin, le Dauphin avait deux dents qui saillaient fortement en dehors des autres. Naundorff présentait la même particularité. Les deux dents du milieu, à la mâchoire inférieure, sortaient de l'alignement "comme des dents de lapin" selon l'expression de ceux qui avaient désigné cette particularité.

Donc, Naundorff était bien Louis XVII.

En dehors — ou plutôt en plus — de tant de preuves physiques, il existe des preuves morales. Celles-là résultent des souvenirs évoqués par Naundorff lui-même, souvenirs reconnus exacts, par ceux qui avaient assisté aux événements ou aux incidents dont il parlait; souvenirs de menus faits que seuls Madame Royale et son frère pouvaient se rappeler, en ces tristes journées de tourmente dont elle a dû garder l'innoubliable mémoire: la fuite, les précautions, les conventions prises, le voyage et les étapes, l'arrestation à Varennes, le retour à Paris. Jamais Madame d'Angoulême ne donna un démenti aux lettres de son frère; elle ne lui répondit pas, c'est tout. Et lorsqu'elle fut mise au pied du mur, elle s'écria comme une femme affolée: "Non! non! si je le voyais, je me laisserais peut-être attendrir....." Il est évident qu'un inconnu n'aurait pu l'ATTENDRIR, n'est-ce pas? Elle savait donc, à n'en pouvoir douter que Celui-là était son frère!

Et puis, Mme de Rambaud ne fut pas la seule qui reconnut formellement Louis XVII en Naundorff. M. et Mme Marco de St-Hilaire le reconnurent de même. Or, ils eurent

tous le loisir de l'examiner et de l'interroger maintes et maintes fois, sur tous les sujets, même les plus obscurs, puisque tant chez eux que chez Mme de Rambaud, il habita pendant trois ans entiers. Le vicomte de la Rochefoucauld que Madame chargea (après l'attentat de la place du Carrousel) d'aller s'informer du "personnage", écrit que "la tête et le cœur en tournaient", tant la ressemblance était saisissante. Le marquis de la Feuillade, écrivit le 2 août 1836: "Je puis affirmer que M. Naundorff ressemble prodigieusement à la Reine, et qu'il a aussi des traits et de la tournure de Louis XVI." Brémont, ancien secrétaire du Roi, avait formellement reconnu le fils de son auguste maître. M. de Joly, dernier ministre de la Justice, ne faisait point de doute sur l'identité de Naundorff avec Louis XVII. "Il a, —écrit-il,—le verbe, les gestes et la démarche de Louis XVI, et ce sont des choses qui ne s'imitent pas." Il en était d'autant plus convaincu que Naundorff lui avait rapporté des particularités connues de lui seul, au sujet de ce qui s'était passé dans le réduit du logographe, au moment où l'Assemblée délibérait sur la déchéance de Louis XVI. Un garde du corps de Louis XVI, le baron Duvivier de Tombeœuf, ayant vu Naundorff à Spandan, disait: "A en juger par les traits du visage, Naundorff serait un Bourbon." Le chevalier de Cosson, médecin-dentiste de Madame Royale écrit: "Sa ressemblance frappante avec ses augustes parents, tels que je les avais connus, me fit une profonde impression: mêmes traits, même aspect, même air, mêmes manières." Le baron de Vidal, vieil émigré, demeuré en Hollande fut "chargé par le gouvernement hollandais d'observer Naundorff d'une cachette, pendant qu'il serait à table, sans que celui-ci s'en doutât. La conséquence en fut que le baron fut tellement frappé par sa ressemblance qu'il en fut ému jusqu'aux larmes."